CR020

PREMIUM
Dist.210/250.18
(Multipoids)
7,1 - 11,5
(sans ABS)

RENAULT V.I.

Description du véhicule 22ACA3X

RT 9871
JUIN 2000

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : **RENAULT V.I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.**
0.2 Marque : **RENAULT.**
0.3 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou VASP.** (Catégorie internationale N3)
0.4 Type : **22ACA3X.**
Variantes (dépend de la cabine) :
DL2 (cabine "distribution" longue - largeur 2,500 m)
DM2 (cabine "distribution" moyenne - largeur 2,500 m)
DC2 (cabine "distribution" courte - largeur 2,500 m)
Versions (dépend de l'empattement) :
38 (Empattement = 3,815 m)
40 (Empattement = 4,090 m)
43 (Empattement = 4,365 m)
47 (Empattement = 4,750 m)
51 (Empattement = 5,190 m)
55 (Empattement = 5,575 m)
59 (Empattement = 5,960 m)
64 (Empattement = 6,400 m)
67 (Empattement = 6,785 m)
0.5 Puissance administrative : **17 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Dimensions des pneumatiques :
Série : 295/80 R 22.5 - 152/148 J*
Option : 315/80 R 22.5 154/150 K*
315/70 R 22.5 - 154/150 M*
315/60 R 22.5 - 152/148 K*
12 R 22.5 - 152/148 J*
305/70 R 22.5 - 152/148 L*
295/60 R 22.5 - 149/146 L* (sur essieu 2 uniquement, panaché avec 315/60 R 22.5 sur essieu 1)
*ou indice de vitesse et/ou de charge supérieurs.
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôle d'acier.
1.3.1 Dimensions des longerons :

Versions	
38 à 47	258 x 82 x 7
51 à 67	260 x 82 x 8

1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :	18000				17500			16500	
2.2	Poids total roulant autorisé :									
2.2.1	Avec remorque équipée d'un freinage à inertie :		21500			21000			20000	
2.2.2	Avec système de freinage :		néant			néant			néant	
2.4	Charges maximales admissibles :									
2.4.1	Sur l'essieu 1 :		7100			6965			6690	
2.4.2	Sur l'essieu 2 :		11500			11110			10340	
2.5	Voie essieu 1 :					2,027				
2.6	Voie essieu 2 :					1,812				

Versions :	38	40	43	47	51	55	59	64	67
2.7 Empattement :	3,815	4,090	4,365	4,750	5,190	5,575	5,960	6,400	6,785

CHASSIS-CABINE - Variante DL2

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :									
2.8.0	Total :	5445	5490	5514	5548	5665	5723	5779	5844	5883
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	3639	3640	3640	3643	3686	3686	3675	3704	3714
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1805	1850	1873	1905	1978	2037	2104	2140	2169
2.9	Porte-à-faux AV :	----------				1,395				----------
2.10	Porte-à-faux AR * :	1,390	1,555	1,720	1,995	2,270	2,490	2,765	3,040	3,260
2.11	Longueur hors-tout :	6,600	7,040	7,480	8,140	8,855	9,460	10,120	10,835	11,440
2.12	Largeur hors-tout :	----------				2,500				----------

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES - Variante DL2

2.9	Porte-à-faux AV :	----------				1,395				----------
2.10	Porte-à-faux AR :									
2.10.1	Mini sans ferrure ni acces.	0,914	1,035	1,158	1,332	1,546	1,710	1,861	2,075	2,252
2.10.2	Maxi sans ferrure ni acces.	1,283	1,432	1,583	1,795	2,057	2,261	2,454	2,715	2,932
2.10.3	Maxi avec ferrure et acces.	1,403	1,552	1,703	1,915	2,177	2,381	2,574	2,835	3,062
2.11	Longueur hors-tout maxi :	6,613	7,037	7,463	8,060	8,762	9,351	9,929	10,630	11,232
2.12	Largeur hors-tout :	----------				2,550 ou 2,600**				----------
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2) :									
2.13.1	Distance mini :	0,831	0,894	0,956	1,043	1,132	1,222	1,318	1,408	1,492
2.13.2	Distance maxi :	1,015	1,092	1,168	1,274	1,387	1,498	1,614	1,728	1,832
2.14	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------				0,870				----------

CHASSIS-CABINE - Variante DM2

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :									
2.8.0	Total :	5390	5436	5459	5493	5610	5669	5725	5790	5829
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	3614	3614	3612	3613	3655	3654	3641	3669	3679
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1776	1822	1847	1880	1955	2015	2084	2121	2150
2.9	Porte-à-faux AV :	----------				1,395				----------
2.10	Porte-à-faux AR * :	1,390	1,555	1,720	1,995	2,270	2,490	2,765	3,040	3,260
2.11	Longueur hors-tout :	6,600	7,040	7,480	8,140	8,855	9,460	10,120	10,835	11,440
2.12	Largeur hors-tout :	----------				2,500				----------

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES - Variante DM2

2.9	Porte-à-faux AV :	----------				1,395				----------
2.10	Porte-à-faux AR :									
2.10.1	Mini sans ferrure ni acces.	1,023	1,142	1,264	1,435	1,646	1,808	1,958	2,169	2,343
2.10.2	Maxi sans ferrure ni acces.	1,390	1,537	1,686	1,896	2,155	2,358	2,547	2,805	3,020
2.10.3	Maxi avec ferrures et acces.	1,510	1,657	1,806	2,016	2,275	2,478	2,667	2,925	3,140
2.11	Longueur hors-tout maxi :	6,720	7,142	7,566	8,161	8,860	9,448	10,022	10,720	11,320
2.12	Largeur hors-tout :	----------				2,550 ou 2,600**				----------
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2) :									
2.13.1	Distance mini :	0,835	0,899	0,962	1,049	1,140	1,231	1,329	1,420	1,505
2.13.2	Distance maxi :	1,019	1,096	1,173	1,280	1,394	1,506	1,624	1,738	1,843
2.14	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------				0,755				----------

CHASSIS-CABINE - Variante DC2

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :									
2.8.0	Total :	5367	5412	5436	5470	5587	5645	5701	5766	5805
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	3575	3575	3574	3576	3618	3618	3605	3634	3644
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1792	1837	1862	1894	1968	2027	2096	2132	2161
2.9	Porte-à-faux AV :	----------				1,395				----------
2.10	Porte-à-faux AR * :	1,390	1,555	1,720	1,995	2,270	2,490	2,765	3,040	3,260
2.11	Longueur hors-tout :	6,600	7,040	7,480	8,140	8,855	9,460	10,120	10,835	11,440
2.12	Largeur hors-tout :	----------				2,500				----------

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES - Variante DC2

2.9	Porte-à-faux AV :	----------				1,395				----------
2.10	Porte-à-faux AR :									
2.10.1	Mini sans ferrure ni acces.	1,358	1,476	1,596	1,766	1,976	2,136	2,284	2,493	2,666
2.10.2	Maxi sans ferrure ni acces.	1,724	1,870	2,018	2,227	2,483	2,684	2,872	3,129	3,342
2.10.3	Maxi avec ferrures et acces.	1,844	1,990	2,138	2,347	2,603	2,804	2,992	3,249	3,462
2.11	Longueur hors-tout maxi :	7,054	7,475	7,898	2,492	9,188	9,774	10,347	11,044	11,642
2.12	Largeur hors-tout :	----------				2,550 ou 2,600**				----------
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2) :									
2.13.1	Distance mini :	0,845	0,910	0,973	1,062	1,153	1,245	1,344	1,436	1,522
2.13.2	Distance maxi :	1,029	1,107	1,184	1,292	1,407	1,519	1,638	1,753	1,859
2.14	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------				0,400				----------

* Pour certaines utilisations (équipement BENNE), le porte-à-faux arrière minimal, par rapport à l'axe du pont, peut être ramené à 0,731 m (charge non uniformément répartie).
** 2,600 m pour superstructure à parois épaisses pour le transport sous température dirigée.

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9) il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite des 400 kg.

3 MOTEUR

3.1	Dénomination :	MIDR060226W4	MIDR060226Y41
3.1.1	Marque : RENAULT V.I.		
3.2	Description générale :		
3.2.1	Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.		
3.2.2	Cycle : Diesel.		
3.2.3	Nombre de temps : 4.		
3.3	Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.		
3.4	Dimensions :		
3.4.1	Alésage (mm) : 102.		
3.4.2	Course (mm) : 126.		

3.4.3	Cylindrée (cm^3) : 6174.		
3.5	Rapport volumétrique de compression :	18 ± 0,5/1	18 ± 0,5/1
3.6	Puissance maximale (kW CEE) :	54	184
3.7	Régime de puissance maximale (tr/min) :	2500	2500
3.8	Couple maximal (mdaN CEE) :	65	95
3.9	Régime de couple maximal (tr/min) :	1700	1400
3.10	Régime de rotation maximal (tr/min) :	2850±40	2850±40
3.11	Carburant utilisé : gazole.		
3.12	Réservoir de carburant : 1 ou 2 montés sur le longeron droit: Série : 200 litres Option : 275/310/390/410/420/555/565/595		
3.13	Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.		
3.14	Type de filtre à air : sec.		
3.15	Allumage : par compression.		
3.16	Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.		
3.18	Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.		
3.19	Nombre de silencieux d'échappement : 1.		
3.20	Niveau sonore au point fixe :		
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dBA) :	87(G)-88(V)	85(G)-88(V)
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr/min) :	1875	1875
3.20.3	Position de la sortie de l'échappement : à gauche (G) ou verticale (V).		
3.21	Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.		

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte vitesses : boîte EATON 4106A - mécanique, 6 vitesses en marche AV et 1 en marche AR (moteur W4)
boîte EATON 8209A - mécanique, 9 vitesses en marche AV et 1 en marche AR (moteur Y41 - en option pour moteur W4)

4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : au plancher.

4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.

4.2.1 Mode de commande : pédale.
En option, embrayage automatisé à commande pneumatique.

4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte et pont arrière.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295/80 R 22.5 (3185).

4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min avec boîte et rapports de pont montés en série :
moteur W4 et pont P1340 G (réduction 1/1)

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/9,03	1/4,100	1/37,02	5,16
2ème	1/5,25	ou autres rap-	1/21,52	8,88
3ème	1/3,10	ports possibles	1/12,71	15,03
4ème	1/2,00	1/4,556	1/8,20	23,30
5ème	1/1,38	1/5,125	1/5,66	33,76
6ème	1/1,00	1/3,727	1/4,10	46,61
AR	1/8,07		1/33,09	5,77

moteur Y41 et pont P1341 G (réduction 1/2)

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/12,64	1/4,118	1/52,05	3,67
2ème	1/8,81	ou autres	1/36,28	5,27
3ème	1/6,55	rapports	1/26,97	7,08
4ème	1/4,77	possibles	1/19,64	9,73
5ème	1/3,55	1/3,895	1/14,62	13,07
6ème	1/2,48	1/4,353	1/10,21	18,72
7ème	1/1,85	1/4,625	1/7,62	25,08
8ème	1/1,34	1/4,824	1/5,52	34,62
9ème	1/1,00	1/5,125	1/4,12	46,38
AR	1/13,21	1/5,429	1/54,40	3,51

moteur Y41 et pont P1370 (réduction 1/1)

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/12,64	1/4,111	1/51,96	3,67
2ème	1/8,81	ou autres	1/33,29	5,74
3ème	1/6,55	rapports	1/26,92	7,10
4ème	1/4,77	possibles	1/19,60	9,75
5ème	1/3,55	1/3,364	1/14,59	13,10
6ème	1/2,48	1/3,700	1/10,19	18,75
7ème	1/1,85	1/4,625	1/7,60	25,10
8ème	1/1,34	1/5,125	1/5,50	34,75
9ème	1/1,00	1/5,286	1/4,11	46,50
AR	1/13,21		1/54,30	3,52

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.4.3 Boîte de vitesses pouvant être montée en option :
Moteur W4 - Boîte Eaton 8209A - mécanique - 9 vitesses en marche avant et 1 en marche arrière - rapports :
1ère 1/12,64 - 2ème 1/8,81 - 3ème 1/6,55 - 4ème 1/4,77 - 5ème 1/3,55 - 6ème 1/2,48 - 7ème 1/1,85 - 8ème 1/1,34 - 9ème 1/1,00 - AR 1/13,21
Rapports de pont possibles : 1/4,100 - 1/4,556 - 1/5,125

4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2850 tr/mn :
moteur W4 et pont P1340 G (réduction 1/1)

	Rapports de pont				
	1/4,100	1/4,556	1/5,125	X	X
Boîte 4106A ou 8209 A	133	119	106	X	X

moteur Y41 et pont P1341 G (réduction 1/2)

	Rapports de pont				
	1/4,118	1/4,625	1/4,824	1/5,125	1/5,429
Boîte 8209 A	132	117	112	106	100

moteur Y41 et pont P1370 (réduction 1/1)

	Rapports de pont					
	1/3,364	1/3,700	1/4,111	1/4,625	1/5,125	1/5,286
Boîte 8209 A	162	147	132	117	106	103

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe : oui.

4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.
En option, suspension AV pneumatique normale ou surbaissée composée de :
- 2 ressorts à lames
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques.
- 1 barre stabilisatrice

L'air nécessaire à la suspension pneumatique est alimenté par un réservoir supplémentaire de 30 litres.

5.2 Essieu 2 :
Type SM1 :
Essieu rigide, ressorts à lames, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.
Type SP1 :
En option, suspension AR pneumatique normale ou surbaissée composée de :
- 2 ressorts à lames
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques.
- 1 barre stabilisatrice (option)

La régulation de la hauteur du châssis se fait :
- automatiquement en cas de variation de charge par l'intermédiaire d'une valve de nivellement électronique,
- par télécommande manuelle depuis l'intérieur de la cabine jusqu'à une vitesse de 10 km/h.

Un voyant orange situé sur le tableau de bord signale toutes situations différentes de la situation route.
L'air nécessaire à la suspension pneumatique est alimenté depuis le réservoir affecté au frein de stationnement à travers une valve de barrage.
Cette suspension implique une augmentation du poids à vide du châssis-cabine d'une valeur n'excédant pas 3 %.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique.

6.2 Diamètres de braquage hors-tout (m) :

Versions	38	40	43	47	51	55	59	64	67
Avec suspension AV mécanique	14,82	15,78	16,76	18,12	18,82	20,00	21,16	22,50	23,66
Avec suspension AV pneumatique	15,26	16,26	17,28	18,70	19,80	21,04	22,28	23,70	24,94

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à transmission pneumatique à 2 circuits indépendants.
Un robinet autolimité (8 bars) alimente le circuit des deux vases à diaphragme des freins de l'essieu 1, et le circuit des vases à ressort des freins de l'essieu 2 par l'intermédiaire d'un correcteur asservi à la charge avec valve-relais intégrée.
Système antiblocage de roue (ABR) : non

7.2 Répartiteur de freinage : agissant sur l'essieu 2.

7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.

7.4 Frein de stationnement : assuré par le dispositif à ressort des freins de l'essieu 2 à commande manuelle et transmission pneumatique.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.

7.7 Réservoir d'énergie : 3, 4 ou 5 réservoirs d'air comprimé. essieu 1 : 30 dm^3 (ou 2 x 30 dm^3 si suspension pneumatique intégrale), essieu 2 : 30 dm^3, parc : 30 dm^3 + auxiliaires 20 dm^3

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : un signal optique sur le tableau de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par abaissement de la pression d'air dans les réservoirs.

7.8 Type de freins : à disques (essieu 1) et à tambours (essieu 2).

7.9 Ralentisseur : sur gaz d'échappement.
En option : - électromagnétique sur transmission.

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : non.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
Cabine "distribution" normale (variante DC2) ou moyenne (variante DM2) ou profonde (variante DL2).
Suspension pneumatique cabine 2 ou 4 points.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.

8.3 Nombre de places assises : 2 (3 sur option).

8.4 Sièges : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager (+ 1 siège central pour passager en option).

8.5 Nombre de portes : 2.

8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
1 glace descendante sur porte conducteur + 1 glace coulissante et une glace fixe sur partie inférieure sur porte passager
Option : 2 glaces coulissantes et 2 glaces fixes sur partie inférieure (portes conducteur et passager).
2 glaces descendantes sur portes.
1 glace sur le panneau arrière de la cabine.
DM2 : glace latérale sur partie(s) arrière de la carrosserie

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes (+ 1 ceinture 2 points à rétracteur pour la place centrale)

8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté sur véhicule carrossé.

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. (distance maximale au hors-tout arrière : 348 mm). Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis-cabine pourra ne pas en être équipé.

8.11 Système anti-projections :
Essieu 1 : oui

Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
En option : 2 feux de route supplémentaires longue-portée (les feux de route s'éteignent lorsque les feux longue-portée s'allument).
9.2 Feux de croisement : 2.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.
9.3.2 Arrière : 2 (feux rouge arrières).
9.3.3 Latéraux (véhicules de plus de 6 m) : non (montés lors du carrossage)
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2.
9.5.2 Arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
9.5.3 Latéraux : 2.
9.6 Feux stop : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui, 1 groupé avec le feu rouge arrière gauche.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2.
9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
9.11.2 Avant : non. En option 2.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2.
10.1.2 Lave-glace : 2.
10.1.3 Rétroviseur : 2 principaux, 1 d'accostage, 1 grand angle.
10.1.4 Avertisseur sonore : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.
10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction.
10.1.6 Extincteur de 6 kg monté à l'extérieur du véhicule (lors du carrossage).
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : en bas de l'encadrement de la portière gauche.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	2	2	A	C	A	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur					Indicateur							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	2	2	A	C	A	0	0	0	1	0	0	0	1

10.2.4.1 Le type figure sur la plaque constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : à l'avant gauche du moteur.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : en bas de l'encadrement de la portière droite.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
11.3 Pression de disjonction : 7,4 bars (suspension mécanique) - 10,7 bars (suspension pneumatique).
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : 72 - essieu 2 : 160.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : 75 - essieu 2 : 64.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Vert	Circuit stationnement
Marron	Circuit auxiliaire.

11.8 Observations : véhicule muni de leviers de freins à rattrapage de jeu automatique.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur RENAULT V.I. - 129 rue Servient - La Part Dieu - 69003 LYON que les véhicules numéro VF622ACA022500039 et VF622ACA022500040 présentés comme prototypes des véhicules de marque RENAULT, type 22ACA3X, variantes DC2 - DL2, versions 38 - 40 - 43 - 47 -51 - 55 - 59 - 64 - 67 livrés :

-en châssis-cabine, satisfont aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103, R.104 et R.104-1 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que les véhicules satisfont aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103, R.104 et R.104-1.

La numérotation dans la série du type commence à VF622ACA0A0000001.

LYON, le 20 Mars 1996
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques,
D. MONTES

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le N° RT 7733
LYON, le 20 Mars 1996
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
J.L. PRAT

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 22ACA3X

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception, déjà modifiée le 10.09.97 (RT 8462) - 26.10.99 (RT 9509), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VF622ACA000100001.

LYON, le 28 Juin 2000
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

JL. PRAT

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le n°RT 9871
LYON, le 28 Juin 2000
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V.I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine (voir nota 1 et nota 2)

1	Genre :	**CHASSIS-CABINE POUR CAMION**	8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	**002**
2	Marque :	**RENAULT**	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	**18000**
3	Type :	**22ACA3X**	12	Poids total roulant autorisé (kg) :	
	Empattement	**EMPT.5,190**		Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	**21500**
			14	Niveau sonore de référence dB(A) :	**085**
	Variante cabine	**DC2**		type moteur :	**MIDR060226Y41**
4	Numéro d'identification :	**VF622ACA000100496**		position sortie échappement :	**GAUCHE (G)**
6	Source d'énergie :	**GAZOLE**	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	**1875**
7	Puissance administrative :	**17 CV**			

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
- est équipé d'une suspension type SP1, PNEUMATIQUE OU EQUIVALENTE (voir point 5.2) sur l'essieu moteur.

- satisfait aux prescriptions des directives : CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 80dBA)
CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants EURO 2.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à LYON, le :11/06/01



Bernard LEMAITRE

RENAULT V.I.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé (sauf carrosserie BOM).

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT VI atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :	Poids : .
électrique sur transmission :	NON
2 - Pneumatiques :	Essieu 1 : 315/60R22.5
	Essieu 2 : 315/60R22.5
3 - Charges maximales techniquement admissibles :	Essieu 1 : 7100
	Essieu 2 : 11500